COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2024-11

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4;

Vu le projet de décret simple relatif à la mise en œuvre du plan d'épargne avenir climat ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 février 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 février 2024.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Christophe BORIES